



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Cantal



Les conseillers de services de la caisse d'allocations familiales et de l'assurance maladie à vos côtés !

Les permanences* de la Caf et de la Cnam du Cantal sont assurées

à Mauriac,
les 2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois
de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Maison de la Solidarité
28 Rue d'Enchalade



*à partir de novembre 2023
et hors vacances scolaires

© Caf et Cnam du Cantal - Service communication - Octobre 2023

ameli.fr caf.fr